

Lundi 30 Novembre 2020,

Bonjour à toutes et à tous,

Nous venons vers vous aujourd'hui afin de vous communiquer toutes les informations nécessaires concernant le déroulement de cette année plutôt compliquée.

Premièrement, de nouvelles dates de compétitions sont indiquées sur le calendrier 2020-2021 disponible sur le site du CDGE GAF et en PJ :

- **30/31 Janvier** : **Individuelles** des catégories Performance Régionale, Nationale et Fédéral A à Saint-Pierre-du-Perray (*à confirmer*).
- **6/7 Février** : **Équipes Performance** Régionale, Nationale et **Fédéral A** à Morsang-sur-Orge.
- **13/14 Mars** : **Équipes TR1 et TR2** à Bures-sur-Yvette.
- **27/28 mars** : **Équipes Fédéral B** à Breuillet.

Les dates d'engagements ont donc elles aussi été modifiées :

- **7 Décembre** : date limite des engagements individuelles.
- **6 Janvier** : date limite des engagements équipes Perf, Fédéral A et TR1/2.
- **25 janvier** : date limite des engagements équipes Fédéral B.

**Attention** : les clubs ayant déjà engagé leurs équipes TR1 et TR2 sur l'évènement de Morsang-sur-Orge devront reproduire les engagements de leurs équipes sur l'évènement de Bures-sur-Yvette.

Concernant les catégories suivantes :

**Perf Régionale et Nationale Equipes et Individuelles**, et les **Fédérales A équipes**, les quotas permettent de qualifier tout le monde en inter-département.

**Celles-ci ne seront donc pas dans l'obligation de concourir aux compétitions départementales**, il faudra néanmoins **engager vos gymnastes à l'évènement départemental sur EngaGym** afin qu'elles apparaissent sur le palmarès avec un total à 0 et puissent être qualifiées à l'étape inter-départementale.

Les gymnastes et équipes souhaitant concourir aux évènements départementaux pourront bénéficier d'un **aménagement matériel** :

- Pour les catégories Perf : Saut en fosse, Protection de poutre, et tapis de 10cm dans les diagonales de sol autorisés.
- Pour la catégorie Fédéral A : Protection de poutre et tapis de 10cm dans les diagonales de sol pour éléments bonifiés autorisés.

**Selon votre décision de participation ou non, merci de communiquer l'information à Thérèse Natta afin de faciliter l'organisation des compétitions : atdgaf91@gmail.com**

Les **compétitions** sont pour le moment organisées à **huit-clos suivant un protocole sanitaire qui vous sera communiqué peu avant l'évènement**. Nous sommes dans l'attente des décisions gouvernementales concernant l'autorisation de l'accueil du public.

Nous sommes également en attente d'une décision du comité directeur concernant un **tarif différent concernant les forfaits pour raison sanitaire avec demande de repêchage**. Les engagements pourront être acquittés la semaine suivant l'évènement.

Aussi, les **formations de juges et de cadres sont maintenues** cette année, nous reviendrons vers vous afin de vous transmettre de nouvelles dates de cours et d'examen.

Pour finir, nous vous communiquerons également les nouvelles dates des regroupements départemental jeunesse et départemental performance, lorsque la situation le permettra.

Pour toutes questions complémentaires ou demandes particulière, n'hésitez pas à appeler **Coralie Bellicam** au 06 46 79 00 24 ou **Thérèse Natta** au 06 61 17 62 21.

Nous vous souhaitons à tous bon courage pour cette fin d'année !

**Le commission GAF du CDGE,**

Coralie Bellicam, Présidente technique  
Laurence Bourré, Responsable Jeunesse  
Cynthia Moreau, Responsable Juge  
Thérèse Natta, ATD et responsable cadres et compétitions  
Gaëlle Guerillon, Membre  
Cyndi Moreau, Membre  
Cédric Jouanny, Membre  
Cédric Javard, Invité